



la proVidence
Etablissement Catholique Privé sous contrat avec l'Etat

DOSSIER DE PRESENTATION

SECTION GYMNASTIQUE

2021-2022





la providence
Etablissement Catholique Privé sous contrat avec l'Etat



Explication du projet de section gymnastique

1 - OBJECTIF DE LA SECTION

La section concernera à la rentrée 2021 les classes de CE2, CM1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 2nde et 1^è.

L'objectif est la réussite sociale de l'élève (fille ou garçon) grâce à une formation complète, un suivi médical, l'acquisition de connaissances diverses liées à la pratique, afin qu'il se construise en gymnaste citoyen pouvant s'intégrer plus tard dans un monde sportif qu'il affectionne. La section gymnastique doit permettre à l'élève de pratiquer la gymnastique à un niveau élevé et d'acquérir une culture sportive, liée à sa passion, dans des conditions optimales, sans que sa scolarité en soit perturbée. Il ne s'agit pas de former des professionnels.

2 - SCOLARITE

- ✚ Aux cours programmés de la classe, y compris l'EPS, s'ajoutent pour les élèves de la section, 2h, 4h ou 6 heures selon la catégorie, assurées par un professeur d'éducation physique et par trois éducateurs brevetés d'état gymnastique. L'emploi du temps est aménagé en conséquence.
- ✚ les élèves bénéficient en plus :
 - D'une surveillance médicale régulière.
 - D'une priorité pour l'accès à l'aide au travail personnel (ATP), mise en place par le collège.
 - D'une culture sportive grâce à l'intervention des différents partenaires de la section.
 - De connaissances sur les débouchés professionnels existants dans le milieu sportif.

✚ Encadrement

- Responsable coordonnateur suivi scolaire et suivi sportif : Mme Laurence PARIS pour le Collège et le Lycée La Providence et M. Emmanuel VALLET pour l'Ecole La Providence.

- Responsables AGRB : Mme Anémone PAITEL

✚ Suivi de la scolarité :

Deux conseils spécifiques se dérouleront chaque année avec les encadrants de l'AGBR et de La Providence pour suivre au mieux les jeunes.

Un bulletin sera effectué pour la partie sportive en intégrant l'évaluation des compétences sportives et l'attitude du jeune (assiduité, engagement, comportement...)

3 – ORGANISATION pédagogique en 2021-2022 :

✚ Répartition des élèves : les élèves sont répartis dans les différentes classes.

✚ Emploi du temps : les séances avec l'AGBR seront positionnées autant que possible en alternance avec les heures d'EPS du collège afin de respecter au mieux les rythmes de récupération des jeunes.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
M1	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
M2	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
M3	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
M4	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
MIDI	Repas	Repas		Repas	Repas
S1	Cours	Cours		Cours	Cours
S2	Cours	Cours		Cours	Cours
S3	Gymnastique 6 ^e /5 ^e	Gymnastique 4 ^e /3 ^e		Gymnastique 6 ^e /5 ^e	Gymnastique 4 ^e /3 ^e /2 ^{nde}
S4	Gymnastique 6 ^e /5 ^e	Gymnastique 4 ^e /3 ^e		Gymnastique 6 ^e /5 ^e	Gymnastique 4 ^e /3 ^e /2 ^{nde}

4- CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat, licencié dans le club de l'AGBR, doit posséder des capacités sportives de bon niveau et des capacités scolaires correctes.

Les effectifs pour la promotion 2021-2022 seront les suivants : 30 à 40 élèves sur l'ensemble des 5 niveaux d'enseignement. (du CE2 à la 2^{nde}).

Epreuves physiques : l'AGBR proposera des candidats à la direction de l'établissement. Sélections possibles pour des élèves d'un autre club.

- a) **Examen des bulletins** des deux trimestres de l'année en cours (ou examen du livret scolaire), par le directeur de la Providence.

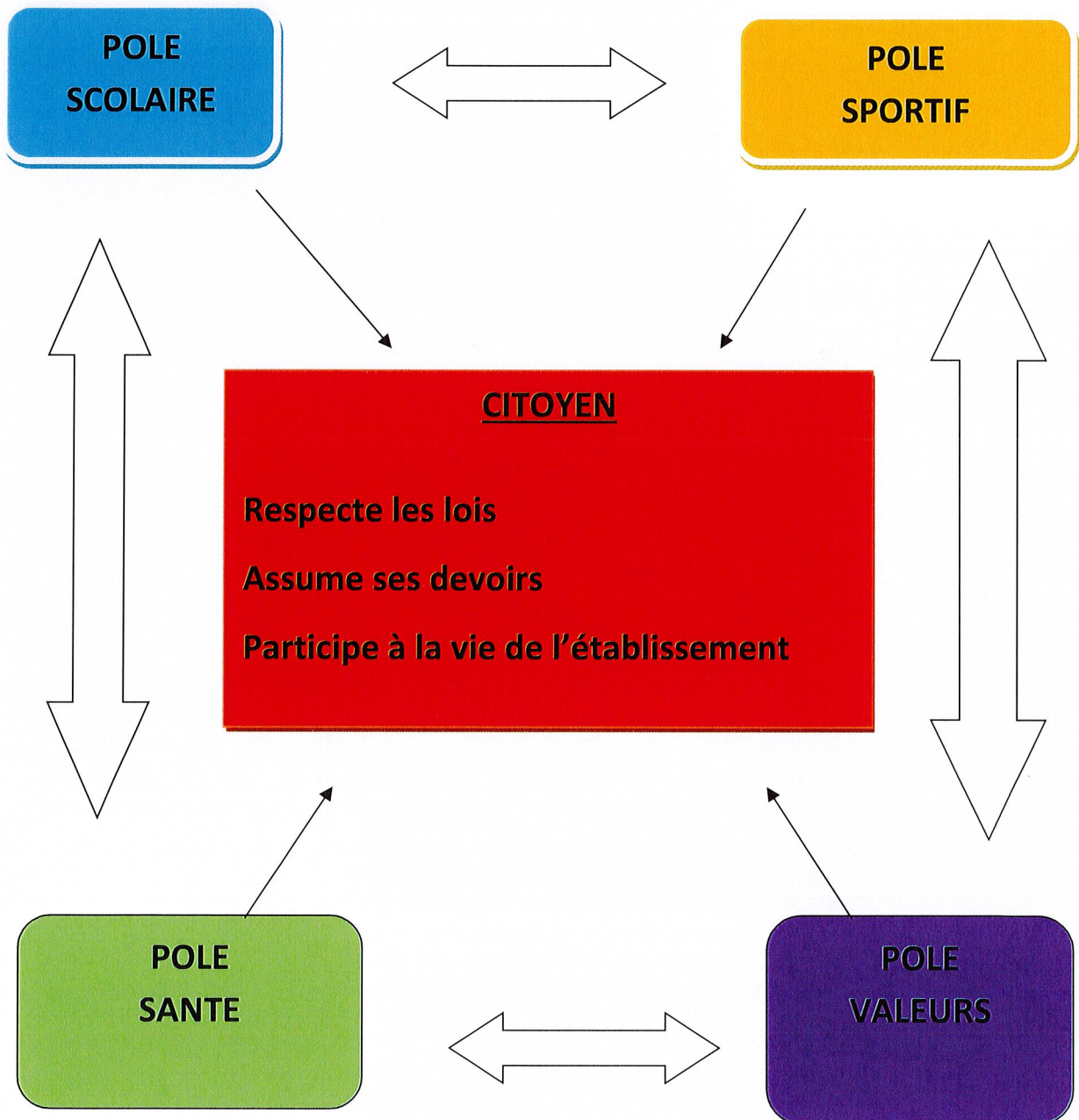
Evaluation en avril 2021

- b) **Entretien avec les jeunes**, pour évaluer leurs motivations à entrer dans la section gymnastique.

- c) **Entretiens avec les entraîneurs des autres clubs**, pour mieux connaître les jeunes et leur vécu en gymnastique
- d) **Admission dans la classe sollicitée** : L'affectation dans la section gymnastique est prononcée au vu des résultats obtenus aux épreuves sportives **et** du dossier scolaire, par une commission présidée par le directeur du collège La Providence et composée de représentants de l'Education Nationale et de la Fédération Française de Gymnastique.

Un contrat de vie scolaire sera établi en début d'année définissant les modalités de travail et de conduite. Tout manquement à ce contrat pourra entraîner des sanctions.

LE SECTION SPORTIVE AU SERVICE DE LA FORMATION D'UN CITOYEN COMPLET



Cette formation du citoyen s'intègre pleinement aux quatre axes du projet d'établissement que sont :

- Apprendre et réussir
- Echanger avec l'extérieur
- Informer, communiquer, orienter
- Vivre ensemble

LE POLE SANTE

BILAN DE SANTE

→ Visite obligatoire de tous les élèves des sections sportives auprès d'un médecin du sport à chaque nouvelle rentrée

(Voir Annexe : fiche médicale)

→ Suivi annuel par l'infirmière scolaire.

(Voir Annexe : fiche de suivi médical)

✓ SAVOIR GERER SA SANTE

→ Formation aux premiers secours de tous les élèves des sections sportives

→ Sensibilisation à la nutrition et la diététique d'un sportif de haut niveau

→ Sensibilisation à la gestion du sommeil, des blessures et à la préparation mentale d'un sportif de haut niveau



la proVidence
Etablissement Catholique Privé sous contrat avec l'Etat

Section Gymnastique

LE RECRUTEMENT

- Le candidat doit être inscrit au club AG Bois Rosé
- Le candidat doit effectuer des compétitions
- Le candidat doit posséder des capacités sportives de bon niveau et des capacités scolaires correctes.

Les effectifs pour la promotion 2021-2022 seront les suivants : 30 à 40 élèves sur l'ensemble des 5 niveaux d'enseignement (du CE2 à la 2^{nde}).

Le recrutement est établi autour de 4 AXES qui régissent les sections sportives.

SCOLAIRE	SPORTIF	SANTE	VALEURS
Etudes des bulletins scolaires de l'année en cours	Tests physiques et techniques	Fiche médicale de santé établie par un médecin du sport	Entretien de motivation et observation des comportements lors des journées de recrutement

Le recrutement est effectué en 5 phases :

- 1 - Etude des dossiers de candidatures
- 2 - Tests sportifs, techniques et entretiens individuel
- 3 - Commission pédagogique (composée de M. le Directeur et le responsable de la section) qui valide ou non les dossiers scolaires des candidats retenus en phase 2
- 4 - Validation du conseil de classe du 3^e trimestre de l'établissement d'origine pour le passage en 2nd générale
- 5 - Validation des aptitudes physiques par un médecin du sport

L'inscription au sein du collège ou du Lycée La Providence est alors possible après la validation de ces 5 phases.

LES VALEURS

❖ Les enseignements proposés au sein des sections sportives s'articulent autour de 8 valeurs qui se déclinent au niveau personnel, au niveau de la section et au niveau du collège et du lycée.

❖ Chaque élève de la section participe au rayonnement du collège et du lycée La Providence.

